

### **3.007 Un moratoire sur la libération future d'organismes génétiquement modifiés (OGM)**

RAPPELANT que le Cadre de Programme intersessions de l'UICN adopté par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) demandait de jouer un plus grand rôle dans l'identification et la définition de problèmes qui affectent la diversité biologique et de tenir compte des incidences environnementales de la biotechnologie ;

NOTANT avec satisfaction que la Résolution 2.31 *Organismes génétiquement modifiés et diversité biologique*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000), mentionnait deux préoccupations essentielles concernant les OGM, à savoir :

- a) le potentiel de réduction importante ou de perte de diversité biologique par suite de l'introduction d'OGM dans l'environnement ; et
- b) le rôle potentiel des OGM pour « permettre d'atteindre la sécurité alimentaire mondiale » qui « n'a pas encore été réellement démontré » ;

NOTANT que les produits contenant des OGM ont fait l'objet d'introductions et de promotion dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement ; que leur entrée sur les marchés nationaux et régionaux n'a pas été contrôlée de façon satisfaisante ; et que l'on s'inquiète de plus en plus de leur incidence sur la diversité biologique et sur la santé humaine et animale ;

CONSCIENT que le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques tient compte du principe de précaution énoncé dans le Principe 15 de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* pour déterminer la gestion des risques et savoir quel est le niveau de risque acceptable ;

OBSERVANT que les introductions et la promotion d'OGM sont principalement le fait du secteur privé qui est enclin à privilégier le développement et la commercialisation plutôt que l'évaluation des risques potentiels pour la diversité biologique et la santé humaine et animale ;

CONSCIENT des grandes inquiétudes du public au sujet des OGM et des risques potentiels qu'ils comportent pour la diversité biologique et la santé humaine et animale ;

SE FÉLICITANT des Domaines de résultats stratégiques du *Programme intersessions de l'UICN 2005–2008* qui tiennent compte de l'impact des OGM sur la diversité biologique, en demandant, par exemple, à des entreprises clés du secteur privé d'intégrer la diversité biologique dans leurs responsabilités et actions sociales et institutionnelles ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :**

1. DEMANDE un moratoire sur les futures libérations d'OGM dans l'environnement jusqu'à ce que l'on ait la preuve quasi-certaine que les OGM sont sans danger pour la diversité biologique et la santé humaine et animale.
2. DEMANDE à l'UICN de promouvoir l'information et la communication relatives aux OGM, en particulier dans les pays en développement et de soutenir les initiatives en faveur de la ratification et de la mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
3. PRIE INSTAMMENT le Directeur général de l'UICN d'établir et de distribuer, dans l'année qui suivra l'adoption de la présente Résolution, un rapport sur les connaissances

actuelles concernant la dispersion et les impacts des OGM sur la diversité biologique et la santé humaine.

Les délégations du Japon, des Pays-Bas et de la Suède ont déclaré ne pas pouvoir soutenir cette Résolution.

Le ministère de l'Environnement des Seychelles a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Cette motion demande de déclarer un moratoire sur l'utilisation des OGM jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils sont sans danger. Nous ne soutenons pas cette motion, même si elle a été adoptée car elle est contraire au Protocole de Cartagena auquel les Seychelles sont Partie. Il est improbable que l'innocuité des OGM puisse être établie dans un proche avenir et, pendant ce temps, l'utilité des OGM, en particulier dans le domaine médical, sera ignorée.*

Le ministère de l'Environnement de la Suède a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*La Suède soutient, pour l'essentiel, l'esprit de cette Résolution mais ne peut, toutefois, soutenir l'appel au moratoire sur la libération des OGM. Nos règlements sont stricts et nous évaluons les impacts sur l'environnement au cas par cas.*

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations relatives à cette motion et n'ont pris aucune position nationale sur la motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.*